

# Communes de



Crans-Montana



Icogne



Lens

Feuille d'informations  
sur l'organisation de  
l'année scolaire 2020-2021





<b>Sommaire</b>	
<b>Aux Parents des Elèves des Ecoles des Villages</b>	p. 3
<b>Présentation</b>	p. 4
<b>Informations générales</b>	p. 5
<b>Absences, demandes de congés</b>	p. 6
<b>Responsabilités</b>	p. 7
<b>Matériel scolaire</b>	p. 8-9
<b>Infos diverses</b>	p. 10
<b>Ecole Flanthey</b>	p. 11
<b>Ecole Lens</b>	p. 12-13
<b>Ecole Martelles-Corin</b>	p. 14-15
<b>Ecole Montana-Village</b>	p. 16-17
<b>Ecole Randogne</b>	p. 18-19
<b>Plan de scolarité</b>	p. 20

Chers Parents,

L'année scolaire 2019-2020 fut une année bien particulière. La fermeture des écoles du 13 mars au 11 mai a complètement modifié notre mode de fonctionnement. Nous avons dû, ensemble, nous adapter afin de continuer à avancer du mieux possible. Cette phase d'adaptation a permis d'intensifier certaines capacités telles la collaboration et la communication. De nouvelles stratégies d'apprentissage ont été ainsi développées. Il a fallu être inventif mais surtout il a fallu faire preuve de patience. La réouverture des écoles dès le 11 mai fut une très bonne chose. Elle a permis entre autre à vos enfants de retrouver leurs camarades soulignant ainsi l'importance des liens sociaux qui se tissent en milieu scolaire.

L'année scolaire 2020-2021 approche à grand pas et nous souhaitons vivement qu'elle puisse se dérouler dans d'excellentes conditions.

Ce feuillet d'informations permet de répondre à la plupart des questions que des parents d'élèves peuvent se poser sur l'organisation scolaire en général : horaires, plan de scolarité, adresses utiles, transports... Il contient également des informations sur les demandes de congés, sur les dates des réunions collectives dans les différents centres scolaires ou encore des informations sur le matériel scolaire.

**Nous vous invitons donc à prendre connaissance de toutes les informations contenues dans ce document car elles contribuent à favoriser les relations entre l'école et les familles.**

Cette année plusieurs projets seront mis en place dont notamment :

- Promenade d'automne : Après la découverte du glacier de la Plaine Morte, nous allons descendre en altitude pour nous rendre dans la région de Colombiere. Nous y aborderons les thèmes du bisse, de l'alpage, de la géographie ainsi que de la faune et de la flore.
- Fondation OPALE : Toutes les classes auront la possibilité d'y aller découvrir l'exposition « Résonances ». Cette visite sera suivie par un atelier d'art visuel en lien avec les œuvres exposées.
- Introduction de la médiation : Mme Céline Duc Clivaz, interviendra dans tous les centres scolaires des Ecoles des Village en qualité de médiatrice scolaire. Le rôle d'une médiatrice scolaire est de faire de la prévention dans le domaine des relations humaines. Elle fonctionnera comme une personne-ressource vers qui chacun pourra aller en cas de problèmes. De plus amples informations vous seront données à ce sujet lors des réunions collectives des parents.

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous durant cette année scolaire 2020-2021 que nous souhaitons riche et remplie de satisfactions. Nous vous remercions pour votre confiance. Bonne année scolaire à toutes et à tous.

Le Directeur  
*Frédéric Clivaz*

## Présentation

L'organisation intercommunale des Ecoles des Villages est composée des organes suivants :

- AEIEV : Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages.
- CSIEV : Commission Scolaire Intercommunale des Ecoles des Villages.
- Direction d'école.

L'Autorité Exécutive est composée de quatre conseillers communaux en charge de la formation dans leur commune respective.

AEIEV		
<b>Président</b>	Sébastien Schornoz	Icogne
<b>Membres</b>	Marilyne Emery	Lens
	Nicole Bonvin Clivaz	Crans-Montana
	Jacqueline Duc Sandmeier	Crans-Montana
<b>Directeur</b>	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

La Commission Scolaire est composée de la manière suivante :

- Un conseiller communal, membre de l'AEIEV, qui en assure la présidence pour une période législative de quatre ans.
- Sept membres, de préférence des parents d'élèves, dont au moins un pour chaque centre scolaire.
- Le directeur des Ecoles.
- Deux enseignants : l'un pour le cycle 1 (1H à 4H), l'autre pour le cycle 2 (5H à 8H).

CSIEV		
<b>Présidente</b>	Marilyne Emery	Lens
<b>Membres</b>	Yves Rey	Ecole Lens-Icogne
	Jean-Daniel Emery	Ecole Lens-Icogne
	Sylvie Rey	Ecole Flanthey
	Romaine Rey	Ecole Montana-Village
	Marielle Clivaz	Ecole Randogne-Mollens
	Sylvie Zufferey	Ecole Randogne-Mollens
<b>Enseignants</b>	Adrienne Rey	Cycle 1
	Thierry Emery	Cycle 2
<b>Directeur</b>	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

## Informations générales

### Direction – Contact

Le bureau de la Direction des Ecoles des Villages, que vous pouvez contacter soit par mail, par téléphone ou par courrier, se compose de la manière suivante :

- Frédéric Clivaz, Directeur

**Tél. bureau : 027 484 69 21**

**Mail : [direv@cransmontana.ch](mailto:direv@cransmontana.ch)**

**Adresse : Ecoles des Villages, Rte de Martelles 1, 3971 Chermignon d'en Bas**

### Centres scolaires – Chefs de centre

Le chef de centre assume, par délégation du directeur, une partie de la responsabilité administrative et organisationnelle de l'école qu'il représente.

Centres scolaires	Chefs de centre	Tél. des Centres scolaires
Flanthey	Sophie Pont	027 458 17 75
Lens	Thierry Emery	027 483 34 91
Martelles - Corin	Romaine Arlettaz	Martelles : 027 484 69 20 Corin : 027 455 04 24
Montana-Village	Jérôme Duc	027 481 49 21
Randogne	Valérie Vocat	027 481 46 51

### Structure de l'école obligatoire

L'école obligatoire compte 11 années, appelées 1<sup>ère</sup> Harmos (H) à 11<sup>ème</sup> Harmos, du nom de l'accord suisse harmonisant la scolarité obligatoire. Les degrés primaires sont organisés en deux cycles (1 et 2) et le cycle 3 correspond au Cycle d'orientation (CO) :

Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO
Primaire								Secondaire I		

## Absences, demandes de congés

### Absences en cas de maladie

Les parents sont priés d'avertir les titulaires de classe de toutes les absences de leurs enfants, par téléphone, le soir précédent ou le matin même. Vous trouvez les numéros de téléphone des centres scolaires à la page précédente du présent document.

### Demandes de congés

**Les demandes de congés durant la période scolaire doivent demeurer exceptionnelles.**

**Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004 :**

#### **Art. 10** Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :

- **par le titulaire** pour une durée d'une demi-journée ;
- **par la direction d'école** jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- **par l'inspecteur**, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire ;
- **par le département** au-delà d'une année scolaire.

**Les demandes de plus d'une demi-journée** sont adressées par les parents, via le formulaire que vous pouvez trouver sur le site Internet des Ecoles ([www.ecolesdesvillages.ch](http://www.ecolesdesvillages.ch)), dans un délai raisonnable à la direction d'école. Le préavis du titulaire est requis.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

**Pour les demandes d'une demi-journée complète**, les parents sont priés d'utiliser le formulaire des pages 20 et 21 de l'agenda que votre enfant recevra en début d'année scolaire.

**Pour les demandes de moins d'une demi-journée** (dentiste, médecin etc...), les parents sont priés de les faire par téléphone ou par message auprès du titulaire.

## Responsabilités

### Responsabilités de l'école et des enseignants

- Seconder les parents dans leur tâche d'éducation et d'instruction.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant et à son intégration au sein de la classe.
- Tenir les parents informés du parcours scolaire de leur enfant et exposer les objectifs pédagogiques par des réunions collectives et des rencontres individuelles.
- Communiquer les résultats obtenus par les évaluations, le dossier d'évaluation et le livret scolaire.
- Être à l'écoute des parents, s'efforcer de maintenir le dialogue et, sur rendez-vous, répondre à leurs sollicitations.
- Faire respecter les règles de discipline et intervenir au besoin. Le cas échéant, prononcer les sanctions disciplinaires prévues.
- Assurer la sécurité des élèves durant l'horaire scolaire.

### Responsabilités des parents

- Coopérer avec l'institution scolaire.
- Assumer la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, décence, sommeil).
- S'intéresser au comportement de leur enfant, à son travail en classe et s'impliquer à la maison.
- Assister aux entretiens auxquels les enseignants ou la direction les convient.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'école.
- Assumer la responsabilité de leur enfant sur le chemin de l'école en dehors des horaires scolaires.
- Signaler aux enseignants les éventuels problèmes de santé de l'enfant qui pourraient avoir une importance dans la prise en charge de celui-ci.
- Assurer leur enfant contre les risques de maladies et d'accidents. Il n'y a donc pas d'assurance scolaire collective. En cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances.

### Responsabilités des élèves

- Respecter les règles de l'école, les enseignants, les personnes travaillant au sein de l'établissement et leurs camarades ainsi que tout ce qui est mis à leur disposition (locaux, mobilier, matériel).
- Avoir une tenue propre et décente.
- S'appliquer et s'impliquer dans leur rôle d'élève, ainsi que dans leur apprentissage de socialisation.
- Ne pas utiliser du matériel électronique et numérique à usage privé dans le périmètre scolaire. Hors périmètre scolaire, les élèves en auront un usage approprié (d'entente avec leurs parents) et respectueux envers leurs camarades et le personnel de l'école.

**Le dialogue doit toujours être privilégié. Le premier interlocuteur des parents est l'enseignant. Par la suite, le directeur, puis l'inspecteur scolaire, peuvent être successivement sollicités.**

## Matériel scolaire

A la suite d'un recours contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie par des parents directement concernés, le Tribunal Fédéral (TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a ainsi souligné que cette dernière s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Selon le TF, ce droit constitutionnel exclut notamment la facturation aux parents :

- d'un écolage durant la scolarité obligatoire ;
- des moyens nécessaires et servant directement l'objectif d'enseignement, y compris le matériel pédagogique scolaire ;
- des frais pour les excursions et les camps pour autant que ces activités soient obligatoires, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires.

Faisant suite à cet arrêt du TF du 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat valaisan a rédigé un nouveau règlement concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire.

**Dorénavant, c'est donc l'école qui s'occupera de fournir le petit matériel indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il restera à la charge des parents les effets et équipements personnels des élèves, la participation financière en cas d'activités facultatives.**

Vous trouverez à la page suivante des listes indicatives de ce que l'école va financer et de ce que les parents doivent prendre à leur charge :





### 1. A la charge des communes : Fournitures des élèves ou de la classe

- Pour écrire ou dessiner : crayons à papier, porte-mine fin, stylos, plumes, crayons bicolores, surligneurs, gommes, effaceurs, taille-crayons, boîtes de crayons de couleur, boîtes de feutres.
- Math : rapporteurs, calculettes, équerres, compas, règles.
- Rangement : classeurs fédéraux, classeurs A4, chemises en plastique, chemises transparentes A4 pour classeur, séparations classeur, porte-documents.
- Divers : sous-main, feuilles A4 quadrillées, cahiers, bâtons de colle, ciseaux, agenda scolaire.



**Ce matériel sera fourni par l'école en début d'année scolaire. Il n'est donc pas nécessaire de l'acheter.**

### 2. A la charge des communes : Activités

- Journées de ski
- Cours de piscine
- Visites culturelles
- Activités culturelles ou projets d'école
- Promenade d'automne ou sortie d'environnement
- Promenade de fin d'année
- Prévention et promotion de la santé

### 3. A la charge des parents : Fournitures personnelles

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Sac d'école</li><li>• Trousse</li><li>• Doublure pour les livres (si l'école le demande)</li><li>• Tablier pour les cours ACM (ou vieille chemise)</li><li>• Pantoufles de classe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sac de sport (ou sac en tissus)</li><li>• Chaussures et habits pour activités sportives (activités intérieures et extérieures)</li><li>• Articles de soins personnels et d'hygiène (douche)</li><li>• Maillot, bonnet et linge de bain.</li></ul> |
|---|---|



**Ce matériel est à la charge des parents et ne sera pas fourni par l'école.**

## Infos diverses

### Réunions collectives des parents

Ci-dessous les dates des réunions collectives des parents par centre scolaire. Merci d'avance de les réserver.

Cette année nous aurons l'occasion d'accueillir comme intervenante Madame Céline Duc Clivaz, nouvelle médiatrice des Ecoles des Villages, qui vous présentera les buts et le fonctionnement de la médiation.

Dates	Horaires	Centres scolaires
Jeudi 3 septembre 2020	19h30	Randogne
Vendredi 4 septembre 2020	19h30	Lens
Mardi 8 septembre 2020	19h30	Flanthey
Jeudi 10 septembre 2020	19h30	Montana-Village
Vendredi 11 septembre 2020	19h30	Martelles - Corin

### Santé scolaire

- À travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.  
L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité. Ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant et l'adolescent de leur santé, de leur intégration et de tout sujet lié au bien-être.  
L'infirmière est également à disposition à travers des permanences ou des demandes personnalisées de la part des élèves, parents, enseignants ainsi que le réseau professionnel.
- Un médecin-dentiste contrôle également les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont également lieu en cours d'année.

## Horaires journaliers

### Jours d'école pour tous les centres scolaire des Ecoles des Villages :

1H	Tous les matins sauf mercredi.
2H	Lundi journée, mardi journée, jeudi après-midi, vendredi journée.
3-4H	Tous les jours entiers sauf mercredi = congé toute la journée.
5H à 8H	Tous les jours entiers sauf mercredi après-midi.

## Informations : Ecole de Flanthey

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin, sauf le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le jeudi matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	08h15-11h30	
2H à 8H	08h15-11h30	13h30 - 16h00

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sophie Pont</b></li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eloïse Monticelli</b></li> <li>• Caroline Lamon</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Juliane Tavel</b></li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Francine Cordonier</b></li> <li>• Caroline Lamon</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Lamon</li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Rey</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samuel Emery</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corinne Briguet</li> </ul>
Médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc-Clivaz</li> </ul>

### Horaires des bus

Elèves de 1H à 8H	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Vaas	7h50	11h48	13h04	16h18
St-Clément	7h52	11h50	13h06	16h20
Condémines	7h55	11h53	13h09	16h23
Valençon	7h57	11h55	13h11	16h25
Chelin-Croix	8h02	11h43	13h16	16h13
Chelin-Bas	8h07	11h38	13h21	16h08
Ecole	8h10	11h35	13h24	16h05
Précisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves de Chelin, de 5H à 8H, vont toujours à l'école à pied. Ceux de 1H à 4H sont transportés en bus.</li> <li>• Tous les élèves de Vaas, St-Clément, Condémines et Valençon sont transportés en bus, toute l'année scolaire.</li> </ul>			

## Informations : Ecole de Lens

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin, sauf le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le jeudi matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	08h15-11h30	
2H à 8H	08h15-11h30	13h30 - 16h00

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adrienne Emery</b></li> </ul>
3H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie-Noëlle Savoy Rey</b></li> <li>• Sarah De Joffrey</li> </ul>
4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sarah de Joffrey</b></li> <li>• Monique Blanc</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thierry Emery</b></li> <li>• Sarah De Joffrey</li> </ul>
7H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pauline Waeber</b></li> </ul>
8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>David Rey</b></li> <li>• Catherine Mittaz</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnès Décaillet</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Rey</li> <li>• Stéphanie Jirillo</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> <li>• Chantal Rabah</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samuel Emery</li> <li>• Adrienne Emery</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corinne Briguet</li> </ul>
Médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc-Clivaz</li> </ul>

## Horaires des bus

Icogne-Lens		
Elèves de 1H à 8H :	Matin	Après-midi
Contour	7h48	13h04
Monteiller	7h50	13h06
Prasserin	7h52	13h08
Poste	7h55	13h11
Assa	7h59	13h15
Cachiblio	8h00	13h16
Bifur. Vernasses	8h01	13h17
Ecole Lens	8h07	13h22
Retour	<b>Pour Icogne &gt;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ de l'école à 11h35</li> <li>Après-midi : départ de l'école à 16h05</li> </ul>	
	<b>Pour les Vernasses &gt;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ de l'école à 11h45</li> <li>Après-midi &gt; départ de l'école à 16h15</li> </ul>	

Trionna-Sergnou-Lens		
Elèves de 1H à 8H :	Matin	Après-midi
Trionna	7h45	13h00
Ecole Lens	7h55	13h10
Sergnou	8h02	13h16
Ecole Lens	8h08	13h23
Retour	<b>Départ de l'école</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ à 11h35</li> <li>Après-midi : départ à 16h05</li> </ul>	
Précisions	<b>Les arrêts « Trionna » sont les suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sommet route Trionna-Dedans</li> <li>Bifurcation Trionna</li> <li>Arrêt postal Trionna</li> </ul>	



## Informations : Ecole de Martelles - Corin

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin, sauf le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le jeudi matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Corin	8h30 - 11h45	
2H - Corin	8h30 - 11h45	13h45 – 16h15

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Martelles	8h20 - 11h35	
2H à 8H- Martelles	8h20 – 11h35	13h25 - 15h55

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H - Corin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Roselyne Barras</b></li> <li>• Catherine Bruttin</li> </ul>
1-2H - Martelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manuella Clavien</b></li> <li>• Isabelle Fracheboud</li> </ul>
3H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sophie Antille</b></li> <li>• Anne Barras</li> </ul>
4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mélissa Epiney</b></li> <li>• Anne Barras</li> </ul>
5H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Julien Balmer</b></li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Romaine Arlettaz</b></li> </ul>
7H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Julie Magne</b></li> <li>• Christiane Besse</li> </ul>
8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Myriam Bonvin</b></li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Lamon</li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc Clivaz</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lucie Perruchoud</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis Rey</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pascal Lamon</li> </ul>
Médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc-Clivaz</li> </ul>

## Horaires des bus

- Les élèves transportés par **les petits bus communaux** sont les suivants :
  - Les élèves de 1-2H d'Ollon et de Loc qui se rendent à l'école de Corin.
  - Les élèves de 1H à 4H de Chermignon d'en Bas qui se rendent à Martelles.
- Les élèves de 3H à 8H de Loc, Corin, Ollon ainsi que ceux de 5H à 8H de Chermignon d'en Bas utiliseront **les bus SMC** aux horaires indiqués ci-dessous.

Chermignon d'en Bas – Martelles : 1H-4H (petit bus)	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Eglise	7h55	11h47	13h10	16h12
La Bârra	7h57	11h45	13h12	16h10
Garage	8h00	11h42	13h15	16h07
Martelles	8h02	11h40	13h17	16h05

Elèves 3H à 8H : Bus SMC	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Loc (*BS)	7h48*	12h10	13h03	16h22
Corin (*BS)	7h51*	12h07	13h05	16h19
Ollon (**BH)	8h00**	12h02	13h10	16h14
Chermignon d'en Bas (*BS)	8h03*	11h56	13h18	16h09
Martelles	8h04*	11h54	13h20	16h07

\* BS = Bus scolaire. Les élèves de Loc, Corin, Chermignon Bas prennent le bus scolaire du matin.

\*\* BH = Bus de ligne. Les élèves d'Ollon prennent le bus de ligne le matin.

Ollon – Loc- Corin : 1-2H (petit bus)	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Martelles	8h05	12h15	13h20	16h40
Ollon : Place SMC	8h13	12h07	13h28	16h32
Corina	8h17	12h03	13h32	16h28
Loc : Place de jeux	8h20	12h00	13h35	16h25
Ecole Corin	8h25	11h55	13h40	16h20



## Informations : Ecole de Montana-Village

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin, sauf le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le jeudi matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h15 - 11h30	
2H à 8H	8h15 - 11h30	13h30 - 16h00

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adrienne Rey</b></li> <li>• Isabelle Fracheboud</li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mélanie Groenendijk</b></li> <li>• Jessica Nanchen</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elodie Crettenand</b></li> <li>• Isabelle Fracheboud</li> <li>• Catarina Rodrigues</li> </ul>
7H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jérôme Duc</b></li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gaëlle Clavien</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnès Décaillet</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc Clivaz</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal Rabah</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis Rey</li> <li>• Gauthier Freléchoux</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pascal Lamon</li> </ul>
Médiatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc-Clivaz</li> </ul>



## Horaires des bus

- Les élèves transportés par **les petits bus communaux** sont les suivants :
  - Les élèves de Chermignon d'en Haut qui se rendent à l'école de Montana-Village (soit bus 1, soit bus 2, selon la liste reçue par courrier postal)

<b>Chermignon – Montana-Village Bus 1</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Ap.-midi</b>	<b>Soir</b>
<b>Rond-Point</b>	7h50	11h53	13h05	16h23
<b>Pontèt</b>	7h53	11h50	13h08	16h20
<b>Maze</b>	7h55	11h48	13h10	16h18
<b>Ecole Montana-Village</b>	7h58	11h45	13h13	16h15

<b>Chermignon – Montana-Village Bus 2</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Ap.-midi</b>	<b>Soir</b>
<b>Pontèt</b>	8h03	11h40	13h18	16h10
<b>Maze</b>	8h05	11h38	13h20	16h08
<b>Ecole Montana-Village</b>	8h08	11h35	13h23	16h05



## Informations : Ecole de Randogne

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin, sauf le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le jeudi matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h20 - 11h35	
2H à 8H	8h20 - 11h35	13h45 - 16h15

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie-Luce Revaz</b></li> <li>• Isabelle Fracheboud</li> </ul>
1-2H2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chloé Barras</b></li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Catherine Mittaz</b></li> <li>• Anais Siggen</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Lehmann</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valérie Vocat</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Delphine Deprez</li> <li>• Stéphanie Jirillo</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal Rabah</li> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gauthier Freléchoux</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pascal Lamon</li> </ul>
Médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc-Clivaz</li> </ul>

## Horaires des bus

- Les élèves de 1H à 8H de Mollens utiliseront **les bus SMC** qui les prendront en charge aux arrêts habituels de la ligne.
- Le gabarit du nouveau bus SMC ne permet plus la prise en charge des enfants aux arrêts « Ferme » et « Noisettes ».

Elèves 1H-8H de Mollens : Bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Panorama	8h04	12h04	13h17	16h43
St-M.-Lacques	8h06	12h02	13h19	16h42
Mollens	8h08	12h00	13h21	16h40
Bifurcation Aminona	8h09	11h59	13h22	16h39
La Côte	8h10	11h58	13h23	16h38
Centre scolaire Randogne	8h13	11h55	13h25	16h35*
Précisions	*Soir : -> les élèves de Venthône prendront le bus de ligne de 16h28			

Elèves 1H à 8H de Randogne : Bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Duc	08h00	11h51	13h29	16h31
Pradouvan	08h01	11h50	13h30	16h30
Les Palettes	08h05	11h46	13h34	16h26
Petit Paradis	08h08	11h43	13h37	16h23
Centres scolaire Randogne	08h11	11h40	13h40	16h20



## Plan de scolarité

Plan de scolarité 2020-2021	
Début de l'année scolaire	Lundi 17 août 2020 matin
Vacances d'Automne	Du Mercredi 21 octobre 2020 midi Au Lundi 02 novembre 2020 matin
Congé Immaculée conception	Mardi 8 décembre 2020
Vacances de Noël	Du Mercredi 23 décembre 2020 midi Au Jeudi 07 janvier 2021 matin
Vacances de Carnaval	Du Vendredi 12 février 2021 soir Au Lundi 22 février 2021 matin
Congé de St-Joseph	Vendredi 19 mars 2021
Vacances de Pâques	Du Jeudi 01 avril 2021 soir Au Lundi 12 avril 2021 matin
Congé de la St-Georges	<b>pour les élèves de Martelles, Corin et Montana-Village</b> Vendredi 23 avril 2021
Congé de l'Ascension	Du Mercredi 12 mai 2021 midi Au Lundi 17 mai 2021 matin
Congé de Pentecôte	<b>pour les élèves de Lens, Flanthey, Randogne</b> Lundi 24 mai 2021
Congé de la Fête-Dieu	Jeudi 3 juin 2021
Clôture de l'année scolaire	Vendredi 18 juin 2021 soir



**Bonne année scolaire  
à toutes et tous !**